

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence
Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence
sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et afin de
respecter les mesures de distanciation physique et les règles sanitaires en vigueur, le Conseil d'Adminis-
tration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 27 novembre 2020 en visioconférence,
sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence du Représentant de M. le Préfet de la Région
Normandie et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié
par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre
2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31
juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre
2011,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des
Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

BUDGET RECTIFICATIF N°1 2020

Article 1 :

D'approuver les autorisations budgétaires suivantes :

77 ETPT

66 641 360 € autorisation d'engagement dont :

- 6 088 000 € personnel
- 41 055 600 € fonctionnement
- 19 298 000 € intervention
- 199 760 € investissement

68 328 300 € de crédit de paiement dont :

- 6 088 000 € personnel
- 39 989 900 € fonctionnement
- 22 099 000 € intervention
- 151 400 € investissement

69 028 900 € de prévisions de recettes

700 600 € de solde budgétaire

Article 2 :

D'approuver les prévisions comptables suivantes :

2 123 400€ de variation de trésorerie

-8 794 500 € de résultat patrimonial

-8 489 500 € de capacité d'autofinancement

-9 140 900 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,


S. LECORNU

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


G. GAL

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"


Dominique LEPETIT

03 DEC. 2020